

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE
RIVER, LE LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE

<u>Présences :</u>	Monsieur Justin Raymond	Monsieur Marc-Antoine Bellefroid
	Madame Patricia Rachofsky	Monsieur Yan Asnong
	Madame Alexandra Thibault	Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

2025-12-235 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

Ouverture de la séance

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires.
- 1.3 Registre de déclaration de dons.

Période de questions

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.
- 2.2 Correspondance.

Administration et finances

- 3.1 Soumission déposée par la Firme Alt Informatique concernant le dossier de la cybersécurité et comparatif avec la soumission de la FQM.
- 3.2 Demande d'achat d'un logiciel de PG Solutions pour le paiement des taxes en ligne.
- 3.3 Demande d'achat d'un logiciel de PG Solutions pour l'envoi des comptes de taxes en ligne.
- 3.4 Adoption du règlement numéro 2025-06 relatif à la tarification des coûts de travaux de nettoyage et entretien du cours d'eau Labonté branche 4.
- 3.5 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2025-07 intitulé « Règlement relatif aux taux de taxation et de tarification pour l'année 2026 ».
- 3.6 Renouvellement du contrat avec la SPA Société Protectrice des animaux des Cantons.
- 3.7 Demande de financement dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028.
- 3.8 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2025-08 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.
- 3.9 Mandater une compagnie pour procéder à l'analyse de l'isolant et le gypse des murs des bureaux municipaux.
- 3.10 Financement des travaux de l'intersection du Chemin Morgan et la Route 133 avec le fonds réservé des carrières et sablières.
- 3.11 Formation d'un comité du service de protection contre l'incendie St-Armand/Pike River.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois de novembre 2025.

Voirie et hygiène

Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Discussion avec la Ville de Bedford concernant l'entente intermunicipale pour la bibliothèque.

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adopté

2025-12-236 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires.

La déclaration des intérêts pécuniaires a été déposée par les membres du conseil suivants :

Madame Patricia Rachofsky et Monsieur Yan Asnong.

2025-12-237 Registre de déclaration de dons.

Le registre de déclaration de dons (formulaire DGE1038) a été déposé par les membres du conseil suivants :

Madame Patricia Rachofsky, Messieurs David Gasser et Yan Asnong.

2025-12-238 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Yan Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025, tel que rédigé.

Adopté

2025-12-239 Soumission déposée par la Firme Alt Informatique concernant le dossier de la cybersécurité et comparatif avec la soumission de la FQM.

Considérant que les offres de services de la Firme Alt Informatique et de la FQM ont été analysées;

Considérant que la FQM n'offre pas les mêmes avantages qu'Alt Informatique et que la FMQ ne dispense pas les services d'un TI pour répondre aux demandes;

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition de matériel informatique supplémentaire et que la Firme Alt peut nous fournir et installer ces équipements, au montant de 14 917.01\$ taxes non incluses;

Considérant que les mensualités pour la cybersécurité sont de 371.62\$ plus un montant de 1 480.00\$ pour les frais initiaux de prise en main du parc informatique;

Considérant que les mensualités pour le service de TI est de 422.00\$;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, secondé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la Firme ALT Informatique. Monsieur Yan Asnong étant contre.

Adopté

2025-12-240 Demande d'achat d'un logiciel de PG Solutions pour le paiement des taxes en ligne.

Il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le présent point d'une année pour étude.

Adopté

2025-12-241 Demande d'achat d'un logiciel de PG Solutions pour l'envoi des comptes de taxes en ligne.

Considérant la réception d'une offre de services de PG Solutions pour l'achat du logiciel envoi des comptes en ligne et qui se décrit comme suit :

- Licence du logiciel : 1 821.00\$
- Gestion de projet installation et formation : 3 981.00\$
- Hébergement : 915.00\$

Le tout pour un montant total de 6 717.00\$ taxes non incluses.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du logiciel pour l'envoi des comptes de taxes en ligne.

Adopté

2025-12-242 Adoption du règlement numéro 2025-06 relatif à la tarification des coûts de travaux de nettoyage et entretien du cours d'eau Labonté branche 4.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER**

RÈGLEMENT NO. 2025-06 RELATIF À LA TARIFICATION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DU COURS D'EAU LABONTÉ BRANCHE 4.

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Labonté branche 4 est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage et d'entretien du dit cours d'eau ont été exécutés sur le territoire de la municipalité de Pike River au courant de l'année 2023 pour un montant total 10 187.49 \$;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut imposer un mode de tarification selon les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur David Gasser lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été déposé et présenté par la directrice générale, Lucie Riendeau, lors de la séance du 10 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Alexandra Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement no. 2025-06 soit adopté et que ledit règlement ordonne et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Répartition et tarification des coûts des travaux

Le coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Labonté branche 4 est établi à 10 187.49\$ \$ l'hectare pour un total de 25.56 hectares et, est réparti entre les contribuables propriétaires intéressés de la Municipalité de Pike River, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs selon la liste ci-dessous :

Ferme Rocheray Inc. 98 Route 133, 25.56 hectares, matricole 3699-42-7175 montant 10 187.49\$.

ARTICLE 3

Cette taxe spéciale est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est perçue de la même façon.

ARTICLE 4

En cas de non-paiement, cette taxe spéciale sera assujettie aux procédures de recouvrement prévues par la loi aux mêmes titres que les taxes municipales. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Martin Bellefroid

Lucie Riendeau

Maire

Directrice générale

2025-12-243 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2025-07 intitulé « Règlement relatif aux taux de taxation et de tarification pour l'année 2026 ».

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Justin Raymond, qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 433 du Code municipal le règlement numéro 2025-07 intitulé « règlement relatif aux taux de taxation et de tarification pour l'année 2026. Monsieur Justin Raymond dépose également le projet de règlement.

Adopté

2025-12-244 Renouvellement du contrat avec la SPA Société Protectrice des animaux des Cantons.

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du contrat avec la SPA Société Protectrice des animaux des Cantons. D'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adopté

2025-12-245 Demande de financement dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028.

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé«e »s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

2025-12-246 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2025-08 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Justin Raymond, qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 433 du Code municipal le règlement numéro 2025-08 intitulé « règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement. Monsieur Justin Raymond dépose également le projet de règlement.

Adopté

2025-12-247 Mandater une compagnie pour procéder à l'analyse de l'isolant et le gypse des murs des bureaux municipaux.

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir une expertise en matière de gestion des contaminants concernant les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) pour l'édifice municipal;

Considérant qu'une offre de services a été reçue de la Firme EXP pour effectuer les tests, la rédaction d'un rapport, un estimé des coûts de désamiantage, et ce, au montant 5 980.00\$, taxes non incluses.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la Firme EXP et de donner le mandat.

Adopté

2025-12-248 Financement des travaux de l'intersection du Chemin Morgan et la Route 133 avec le fonds réservé des carrières et sablières.

Considérant que des travaux ont été exécutés à l'intersection du Chemin Morgan et la Route 133;

Considérant que le coût des travaux s'élève à la somme de 35 590.10\$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la dépense soit financée à même le fonds réservé « carrières et sablières ».

Adopté

2025-12-249 Formation d'un comité du service de protection contre l'incendie St-Armand/Pike River.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un nouveau comité pour le service de protection St-Armand/Pike River;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid, appuyé par Madame Alexandra Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les nouveaux membres du comité sont : Messieurs Martin Bellefroid, Justin Raymond et David Gasser.

Adopté

2025-12-250 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs.

Il est proposé par Monsieur Yan Asnong, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-après décrite.

6136	Asnong Jean	Ipad	100.00
6137	Asnong Yan	Ipad	20.00
6138	Bédard Bruno	Article quincaillerie	113.83
		Remboursement cellulaire	270.00
6139	Cambell Hélène	Ipad	100.00
6140	Excavation Bedford	Réparation coin St-Joseph	1 724.63
		Entretien routier du 10 et 11 nov. 2025	2 888.75
		Contrat déneigement, premier versement	28 146.74
		Déneigement (premier versement)	1 523.42
6141	Excavation Gagnon	Entretien fossés	431.16
6142	Les Services EXP Inc.	Frais génie, arpantage, chemin du Moulin	2 187.88
6143	Gasser David	Ipad	120.00
6144	Gestim Inc.	Inspection, permis et certificats	1 617.37
6145	GFL Environnement	Collecte des déchets et organique	4 950.53
6146	J.A. Beaudoin Cons. Ltée	Niveleuse, Ch. Morgan-Marier-Galipeau	1 138.25
6147	Librairie Moderne	Achat de livre pour la Médiathèque	463.37
6148	Marc-Antoine Bellefroid	Ipad	120.00
6149	Massé Pascale	Sapin de Noël	380.00
		Cellulaire	270.00
6150	MRC Brome-Missisquoi	Cours d'eau entretien	10 187.49
6151	Municipalité Saint-Armand	Rapport premiers répondants (août)	229.33
		Rapport premiers répondants (septembre)	326.62
		Rapport premiers répondants (octobre)	2 586.28
6152	Nopac Environnement	Location plus collecte conteneur	106.93
		Collecte recyclage	1 992.90
6153	Papeterie Cowansville	Imprimante d'étiquettes + étiquettes	221.99
		Couverture de carton	36.29
6154	Patricia Rachofsky	Ipad	120.00
6155	Lucie Riendeau	Achat petite caisse	268.90
6156	Sylvie Poulin	Cellulaire	120.00
6157	Justin Raymond	Ipad	120.00
6158	Lucie Riendeau	Cellulaire	270.00
6159	Seridesign 3D	Coroplast Guignolée	68.99
6160	Sports-Inter Plus	4 ancrages pour filet de soccer	321.82
6161	Thibault Alexandra	Formation	343.74
		Ipad	20.00
		Total	63 907.21

Payable en ligne

Bel mobilité	Ipad du Maire	80.94
Visa Lucie	Cadeau Bébé	61.52
	Frais de crédit	2.74
Visa Bruno	Essence	150.00
	Essence	20.44
JLD Laguë	Entretien souffleur	67.62
Hydro-Québec	Éclairage de rue	399.23

	Éclairage Garage	89.47
	Éclairage Hôtel de ville	374.53
BMR L'Homme et Fils	Article quincaillerie	189.09
Pétrole Dupont	Entretien chauffage	253.01
D.A.S. fédérales	Impôt et ass. Emploi	1 743.51
D.A.S. provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RQAP et CNESST	4 908.78
Retraire Québec CARA	Retraite des élus	
	Total	8 340.88

Grand Total 72 248.09

Adopté

2025-12-251 Rapport d'inspection du mois de novembre 2025.

Le rapport d'inspection du mois de novembre a été déposé.

2025-12-252 Discussion avec la Ville de Bedford concernant l'entente intermunicipale pour la bibliothèque.

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à vérifier avec la Ville de Bedford si une entente intermunicipale pour les services de la bibliothèque pourrait être conclue avec la Ville de Bedford.

Adopté

2025-12-253 Municipalité de Freightsburg : demande d'appui traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT que la performance de la station d'épuration de la municipalité de Freightsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

CONSIDÉRANT que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Freightsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);

CONSIDÉRANT que le MAMH vient d'interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d'offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH;

CONSIDÉRANT que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales réitérait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [l]es municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous »;

CONSIDÉRANT qu'entretemps la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1^{er} avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Frelighsburg.

De demander à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Frelighsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1^{er} avril 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, de même qu'à toutes les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi, pour appui.

Adopté

2025-12-254 Levée de la séance

Il est proposé Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21 :12 heures.

Adopté

Martin Bellefroid, maire

Lucie Riendeau, directrice générale

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 1^{er} décembre 2025.

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, Maire